

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 29 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	71	Etaients présents : G. DONGE, D. HAMCHIN, P. LECONTE, G. NOEL LECONTE, Y. POISSON, K. DUPONT, A. MOUCHEL, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, N. LEGASTELOIS, V. DUBOURG, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, C. FREMONT, P. VIOLETTE, M. JEAN, F. LESACHEY, C. KERVADEC, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTTIN, J.C. HAIZE, S. LA DUNE, B. MARIE, F. BEROT, P. CATHERINE, M.H. PERROTTE, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, S. MARAIS, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, B. NOEL, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERT, G. GUIOC.
Nombre de membres présents :	52	
Nombre de membres votants :	60	
Date de convocation :	23/05/2018	
Date d'affichage du procès-verbal :		Absents représentés : G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, O. OSMONT donne procuration à S. VOISIN, M.C. METTE donne procuration à B. MARIE, donne procuration à M. JEAN, donne procuration à J. QUETIER, donne procuration à G. DONGE, B. JOSSET donne procuration à J.P. TRAVERT, H. LHONNEUR donne procuration à L. FAUNY, A. LANGLOIS donne procuration à J.P. JACQUET, M. NEEL donne procuration à J. MAILLARD, J. LAURENT donne procuration à J.P. LHONNEUR.
Date d'affichage de la délibération :		
Date de publication :		Absents excusés : M. LEBLANC, A. SCHELLE, M. JOURDAN, D. CORNIERE, V. LETOURNEUR, M. GIOVANONE, O. DESHEULLES, C. CHANTREUIL, J.J. LEJUEZ, P. AUBRIL, C. MAURER.
Numéro de délibération :	688-2018-5-29	

Finances : Décisions Modificatives n° 1 au budget annexe port de plaisance 2018

Monsieur le Président expose la décision modificative n°1 du budget annexe port de plaisance 2018 de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin comme suit :

En section de fonctionnement :

- Diminution des dépenses de -0.10€ :
 - ajustement des crédits au compte 618 : divers
- Diminution des recettes de -0.10€:
 - Ajustement des recettes au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté

L'équilibre de la section de fonctionnement est donc porté à 392 727 .92€.

DEPENSES				
Code	Libellé	BUDGET 2018	DM1	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	222 428,02	-0,10	222 427,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00		60 000,00
014	Atténuations de produits			0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	8 800,00		8 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
sous-total dépenses réelles		295 228,02	-0,10	295 227,92
023	Virement à la section d'investissement			0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 500,00		97 500,00
sous-total dépenses d'ordre		97 500,00	0,00	97 500,00
Total :		392 728,02	-0,10	392 727,92

RECETTES				
Code	Libellé	BUDGET 2018	DM1	TOTAL BUDGET
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	269 300,00		269 300,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 200,00		13 200,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00		15 000,00
sous-total recettes réelles		297 500,00		297 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 342,00		48 342,00
sous-total recettes d'ordre		48 342,00		48 342,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	46 886,02	-0,10	46 885,92
Total :		392 728,02	-0,10	392 727,92

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 au budget annexe port de plaisance 2018 ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
 CARENTAN, le 29 mai 2018
 Le Président de la Communauté de Communes
 de la Baie du Cotentin,

Jean-Pierre LHONNEUR
Délibération signée électroniquement